



INSTITUT MONTPELLIERAIN DE LA MAIN ET DU MEMBRE SUPERIEUR  
Dr. G. BERTELOOT – Dr A. CAREME – Dr G. FAURE – Dr S. LARROQUE

## FICHE INFORMATION APRES SUTURE

**Madame, Monsieur,**

Vous avez été victime d'un traumatisme ayant nécessité la pose de points de suture pour une durée de :

- 15 jours en cas de tabagisme,
- 10 jours dans les autres cas

Les points de suture ne sont pas résorbables, l'ablation des fils pourra être réalisée par nos soins ou par votre Médecin traitant ou par une infirmière.

Pour votre bien être et votre sécurité, veuillez respecter les instructions suivantes :

- exécuter immédiatement l'ordonnance qui vous a été remise,
- surélevez le membre atteint dès que possible,
- gardez la plaie propre et sèche,
- protégez la plaie des frottements,
- veillez au changement du pansement tous les 2 jours (sauf délai différent précisé par le médecin),
- ne pas exposer la zone de la plaie au soleil durant un an,
- surveillez l'apparition des signes suivants qui doivent vous faire à nouveau consulter rapidement :
  - une rougeur,
  - une douleur,
  - une coloration anormale de la plaie ou des extrémités des doigts,
  - un écoulement de sang persistant,
  - un écoulement de liquide ou de pus,
  - une fièvre (Température supérieure à 38.5°),
  - une odeur désagréable de la plaie,
  - une ouverture de la plaie, le lâchage d'un ou plusieurs points.

Il convient de consulter votre Médecin Traitant dans les 24 heures pour faire le point sur votre carnet vaccinal.

Pour tout renseignement, contactez nous au : **04-67-069-069**